

Vie municipale

Mot du maire



Faisant suite à la décision de M^{me} Brenda Grenier d'occuper un autre emploi et de nous quitter après plus de sept années de services, les membres du Conseil se joignent à moi pour reconnaître son implication

et son dévouement au développement de notre communauté. Brenda s'est particulièrement impliquée auprès des enfants et a participé activement à plusieurs activités sociales. Nous tenons à la remercier pour l'excellence de son travail et à lui souhaiter les meilleures chances de succès dans ses nouvelles fonctions.

Plusieurs dossiers importants seront traités au cours du prochain mois. En effet, lors de la dernière séance régulière du Conseil, trois avis de motion concernant l'étude de projets importants de règlements ont été déposés : l'un concernant le stationnement dans les chemins municipaux; l'autre concernant le forage de puits pour la captation des gaz de schiste « règlement dit de Saint-Bonaventure », et finalement, celui concernant les permis de brûlage. Nous vous expliquerons plus en détail dans les pages qui suivent la nature de ces règlements.

Nous vous invitons à participer activement aux séances de votre Conseil afin de sensibiliser vos élus et élus aux questions qui vous préoccupent.

Merci,

Fernand Roy
Maire

Poste de secrétaire commis-comptable

J'ai le plaisir de vous informer de l'embauche de M^{me} Marie Perron pour occuper le poste de secrétaire commis-comptable à la suite du départ de M^{me} Brenda Grenier. Madame Perron possède plusieurs années d'expérience pertinentes. Elle est titulaire d'un diplôme d'études



professionnelles en comptabilité et en secrétariat, en plus de posséder une formation en relations humaines. Elle s'est également démarquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes. Nous sommes heureux de l'accueillir au sein de notre équipe et nous soulignons qu'elle est résidente de Piopolis depuis juin 2013.

Fernand Roy
Maire

Sommaire

Mot du maire	1
Poste de secrétaire	1
Projets de règlement	2
Environnement	3
Politique de la famille et des aînés	4
Annonce	4
Défibrilateur	4
L'Accorderie	5
La Fabrique	6
La constellation 05	7
Offre Hydro-Québec	7
Société du Patrimoine	7
Comité culturel	8
La Traversée	8
SolMag	8
L'équipe du journal	8

Vie municipale (suite)

Projet de règlement visant le stationnement sur les chemins municipaux

Nous avons constaté l'absence d'un règlement précis concernant le stationnement sur les chemins municipaux pouvant créer des situations problématiques durant la période hivernale et ainsi compromettre la sécurité des passagers et des autres usagers de ces chemins. Un projet de règlement a donc été soumis pour étude. Ce règlement interdirait le stationnement durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 30 avril) sur tous les chemins municipaux (rang des Grenier, chemin du Lac, etc.) et en tout temps sur le chemin des Pionniers, le chemin de la Plage, celui de la Vielle-Forge et sur une portion du rang des Grenier (côte de la Relève).

Compte tenu de l'étroitesse des routes, il va de soi qu'en période hivernale il est pratiquement impossible d'exécuter un travail adéquat de déblaiement si des autos sont stationnées sur les routes. C'est une question de sécurité et d'efficacité. Une consultation a été effectuée auprès de la Sûreté du Québec afin de s'assurer de leur intervention en cas de non-respect du règlement.



Fernand Roy
Maire

Règlement relatif au permis de brûlage

Saviez-vous qu'il existe un règlement à Piopolis concernant les permis de brûlage qui date de 1988? Ce règlement édicte la procédure à suivre pour effectuer le brûlage de certaines matières sur le territoire de la Municipalité. Ce règlement oblige toute personne qui désire faire un feu, sauf pour allumer un barbecue, à demander un permis et qu'il est interdit d'utiliser des matières pyrotechniques (feux d'artifice) sur le territoire de la Municipalité sous peine d'amende.

Considérant les coûts importants reliés à la venue du service d'incendie de Woburn lors d'une fausse alerte et

considérant que les services d'incendie et la Municipalité doivent être informés de l'émission de permis de brûlage, le Conseil a pris la décision de mettre à jour ce règlement en l'adaptant aux besoins d'aujourd'hui. L'interdiction d'utiliser les matières pyrotechniques sera maintenue et des amendes sont prévues en cas de non-respect du règlement. Vous serez informé prochainement du contenu de ce règlement.

Fernand Roy
Maire

Projet de règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau et le bien-être général des résidents de la Municipalité

Un mouvement se dessine au sein de plusieurs municipalités du Québec afin d'adopter un règlement uniforme concernant le forage de puits pour la captation des gaz de schiste appelé « règlement dit de Saint-Bonaventure » en l'honneur de la première municipalité à adopter un tel règlement. Tous ont entendu parler des poursuites actuellement en cours de la ville de Gaspé contre la pétrolière Pétrolia concernant l'application du règlement Saint-Bonaventure. Ce règlement n'empêche pas le forage; il ne fait qu'établir des paramètres sécuritaires pour effectuer de tels travaux. D'un côté, les lois actuelles confirment l'autorité municipale à établir des règles pour protéger l'alimentation en eau potable sur son territoire et de l'autre côté un juge décrète qu'une municipalité ne peut établir des règles plus strictes que celles du gouvernement. Or, dans le cas présent, il y a absence de règle précise gouvernementale.

En adoptant un tel règlement (près de 80 municipalités l'ont déjà fait), nous créons une pression sur le gouvernement afin qu'il adopte des règles sécuritaires, et de plus, nous démontrons notre volonté de protéger nos sources d'eau potable. Pour votre information, des forages ont été effectués dans la région de Woburn à l'insu des propriétaires de terrains.

Fernand Roy
Maire

Vie municipale (suite)

Un environnement sain commence par un bon entretien des installations septiques

Voici donc quelques conseils à suivre.

1. Votre toilette n'est pas une poubelle!

Vous devez éviter de jeter certains produits qui détériorent votre installation. En voici une liste :

- Peintures;
- Produits toxiques ou inflammables;
- Cires à plancher, nettoyeurs à tapis;
- Produits pour déboucher les conduites;
- Produits pour l'entretien d'un spa ou d'une piscine tels que chlore et chlorures;
- Médicaments;
- Produits d'entretien ménager en trop grande quantité. Il est recommandé d'utiliser des produits ménagers écologiques;
- Litières pour les chats, sacs de thé, café moulu, coquilles d'œufs, charpies du filtre de la sècheuse et mégots de cigarettes;
- Essuie-tout, couches, serviettes hygiéniques et condoms;
- Huiles et graisses de cuisson et huiles pour le corps;
- Tissus et cheveux.

En résumé, il faut utiliser la toilette aux seules fins pour lesquelles elle a été conçue.

2. Le broyeur à déchets n'est pas recommandé

Dans votre évier de cuisine, l'installation d'un broyeur à déchets n'est pas recommandée. Son utilisation engendre le transport d'une grande quantité de matières en suspension vers la fosse septique, ce qui augmente la quantité de boues.

3. Les « additifs » sont à éviter

Tout additif pour fosse septique vendu sur le marché doit être évité. Des études démontrent que certains d'entre eux diminuent l'efficacité de la fosse.

4. Votre champ d'épuration : les « à ne pas faire »

Au-dessus de votre champ d'épuration, il est important de **ne pas** :

- Installer une piscine, construire un patio, un cabanon ou tout autre ouvrage;
- Aménager un stationnement;
- Circuler en véhicule motorisé;
- Creuser;
- Remblayer;
- Aménager un jardin;
- Planter des arbres ou des arbustes à proximité des tuyaux de drainage; leurs racines pourraient les obstruer et empêcher le passage de l'eau.

5. Pour un bon fonctionnement de votre installation septique

Pour aider au bon fonctionnement de votre installation septique, **vous devez** :

- Faire dévier les eaux de ruissellement (gouttières, terrain en pente, etc.) loin de votre champ d'épuration afin d'éviter d'éroder le sol le recouvrant;
- En hiver, laisser en place la neige; elle sert d'isolant naturel pour votre installation septique. Cependant, il est important de ne pas compacter cette neige afin de conserver une aération maximale;
- L'été, laisser un couvert végétal (type de végétation dont les racines n'iront pas obstruer les conduites).

Pour tout autre renseignement, vous pouvez communiquer avec moi les mardis au bureau municipal au 819 583-3953.

Yvan Mathieu
Inspecteur en bâtiment et en environnement

Vie municipale (suite)

Politique de la famille et des aînés



POLITIQUE DE LA
FAMILLE
ET DES AÎNÉS(ES)
DE PIOPOLIS

Le comité de la famille et des aînés de Piopolis a reçu, du Conseil municipal, le mandat d'assurer le suivi de la *Politique de la famille et des aînés* et de procéder à l'évaluation de son plan d'action triennal 2013-2015.

Le comité s'est donc réuni le 10 mars dernier pour s'acquitter de son mandat annuel et pour procéder à l'évaluation des actions prévues en 2013.

Le constat est très positif : 16 actions sur 22 ont été réalisées (73 %). Le comité a donc présenté plusieurs recommandations au Conseil afin de compléter les six dernières actions et aussi pour soumettre des suggestions quant au plan d'action pour l'année 2014.

Pour vous procurer un exemplaire de la *Politique de la famille et des aînés* de Piopolis et de son plan d'action, pour consulter l'évaluation complète de l'année 2013 ou pour obtenir une copie de cette évaluation et la liste des recommandations aux élus, il suffit de vous présenter au bureau municipal. Vous pouvez aussi consulter tous ces documents sur le site Web de la Municipalité au www.piopolis.ca/, sous l'onglet « affaires municipales ».

Marc Beaulé,
Conseiller responsable des questions familiales

Petite annonce

Si vous avez une propriété à vendre à Piopolis (maison, chalet ou terrain) et que vous souhaitez l'annoncer sur le site Web de la municipalité, veuillez communiquer avec M. Marc Beaulé au 819 583-6060 ou à l'adresse m.beaule@gmail.com. L'objectif est de faciliter la recherche d'une propriété pour les personnes qui souhaitent s'installer dans notre village.

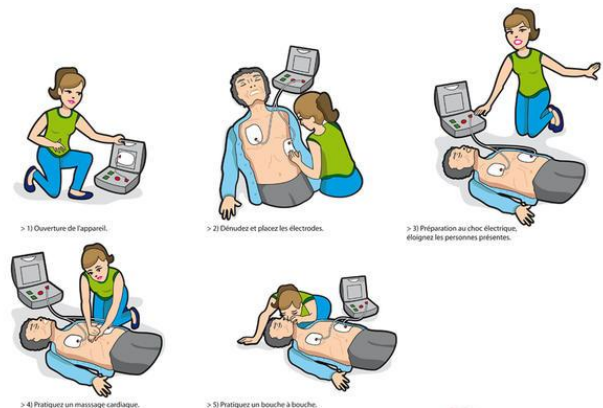
Formation défibrillateur « Héros en 30 »

Une date à retenir, celle du samedi 17 mai 2014, pour l'événement « Héros en 30 », à l'édifice municipal de Piopolis. La Municipalité offre aux citoyens la possibilité de suivre gratuitement une formation en réanimation cardiorespiratoire. Monsieur Claude Plante, instructeur, donnera trois séances de groupe (un maximum de 12 personnes/groupe).

Chaque séance s'échelonne sur une période de 30 minutes. Si vous êtes intéressé, vous devez téléphoner au bureau de la Municipalité au 819 583-3953 pour réserver votre place, en mentionnant la plage horaire qui vous convient :

1. 9 h à 9 h 30;
2. 9 h 30 à 10 h;
3. 10 h à 10 h 30.

Faites vite, il y a seulement 36 places de disponibles!



Publicité

Les Échos de Piopolis seraient heureux de publier votre annonce. Les formats disponibles sont 1/8, 1/4 et 1/2 page. Pour information et pour publication communiquer avec : johanneriopelle@gmail.com ou adressez-vous au bureau municipal.

Vie communautaire

L'Accorderie



Les Accorderies ont **pour but de développer un réseau d'échange de services accessible à tous**, en vue d'améliorer les conditions de vie des gens, **et ainsi combattre la pauvreté et l'exclusion sociale**. On parle de s'entraider, de coopérer et de « s'accorder » les uns avec les autres.

L'Accorderie du Granit fait partie d'un réseau de 10 Accorderies réparties à travers le Québec : ce sont actuellement 2700 membres AccordeurEs, pour plus de 6000 échanges de services dans la dernière année.

L'Accorderie permet à chacun de ses membres (les AccordeurEs) d'offrir aux autres ce qu'il sait faire, en échange de quoi il peut demander aux autres pour des choses qu'il ne peut faire lui-même. **La monnaie d'échange est le temps**. Il n'y a pas de valeur monétaire associée aux services, et chaque service est mis sur le même pied d'égalité : une heure de service reçu pour une heure de service rendu, quel qu'il soit.

Le système est **simple, économique et alternatif**.

- Chaque AccordeurE met à disposition des autres les compétences et savoir-faire qu'il/elle désire, sous forme d'offres de services, qu'il/elle est prêtE à rendre aux autres.
- La liste des services offerts est visible sur une page web réservée aux AccordeurEs.
- Lorsqu'un AccordeurE trouve une offre qui l'intéresse, il lui suffit de contacter la ou les personnes qui offrent ce service puis de « s'accorder » avec.
- Si unE AccordeurE cherche un service qui n'est pas encore offert, il peut faire une

- demande qui sera visible par les autres AccordeurEs.
- Les services reçus sont « payés » avec les heures accumulées en rendant service à d'autres.
- Chaque heure échangée est comptabilisée dans un compte individuel.

Exemples de services offerts présentement par les AccordeurEs du Granit :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| -Apprentissage du piano; | -Initiation au tricot; |
| -Petites réparations vêtements; | -Accompagnement pour l'épicerie; |
| -Correction de texte en français; | -Accompagnement pour une marche; |
| -Garder les animaux domestiques; | -Bricolage pour petits travaux; |
| -Entretien ménager léger; | -Transport avec remorque. |

L'Accorderie est donc **un outil pour faciliter l'échange de services**, pour favoriser **l'entraide et la solidarité**.

Elle ne cherche cependant pas à remplacer l'entraide spontanée et naturelle présente dans la communauté. Au contraire, elle cherche à la propager et à la rendre accessible à toutes et tous, en dehors des réseaux habituels (familles, amis, voisins, etc.).

Pour informations : 819 582-5269
www.accorderie.ca

Vie communautaire (suite)

Nouvelles de la Fabrique

1. Concert de Noël

Le concert de Noël tenu le 7 décembre dernier a rapporté à l'église la somme de 257,85 \$, ce qui signifie qu'il y a eu 191 billets vendus au total, les 6 concerts de la saison 2013 de la programmation du Festival Saint-Zénon-de-Piopolis ont rapporté à la Fabrique la somme de 2278,90 \$.



2. Rallye maison

Le tirage du rallye maison a eu lieu le 6 décembre et les gagnantes sont : 1^{er} prix (75 \$) à Paula Fortin de Saint-Joseph, le 2^e prix (50 \$) à Francine Fortier de La Prairie et le 3^e prix (25 \$) à Marjolaine Rancourt de Saint-Cyprien-des-Étchemins. Les deux prix de participation de 10 \$ ont été remis à Colombe Rancourt de Ravignan et à Marie-Claire Labrie de Sainte-Cécile.

Comme c'était la période des fêtes, nous avons ajouté plusieurs prix de participation. À toutes les gagnantes, nos plus sincères félicitations! Bibiane, la responsable du rallye, tient à remercier tous les participants; grâce à eux, le Conseil de gestion, cette année encore, a recueilli la jolie somme de 550 \$. Ce montant servira, entre autres, à l'entretien de l'église et à certains projets à venir tels la relocalisation et la restauration de l'imposante statue du Sacré-Cœur qui est toujours sur le terrain des propriétaires de notre ancien presbytère. Si vous souhaitez faire l'acquisition de la base soutenant cette statue, nous vous invitons à nous en informer le plus tôt possible.

3. Contribution volontaire annuelle (CVA)

La campagne de la CVA est terminée et nous avons recueilli 20 735 \$. Pour une quatrième année consécutive, votre grande générosité a permis d'amasser une somme supérieure à 20 000 \$. Nous apprécions votre sentiment d'appartenance à l'église paroissiale, c'est ce qui nous incite à

poursuivre notre bénévolat pour le bon fonctionnement de la Fabrique. Soyez-en fiers et remerciés! Que le Seigneur vous le rende au centuple ici-bas.

4. Dons en « or »

Nous avons été heureux de recevoir quatre beaux chandeliers neufs, cadeau-souvenir de M. Denis Fontaine, qui a quitté la paroisse en décembre. Nous les avons étrennés lors de la messe de Noël.

5. Élection des gestionnaires

M^{me} Lucie Fortier-Grenier a été élue gestionnaire en remplacement de M^{me} Madeleine Chalifour. M^{me} Lucie Boutin et M. Gilles Normandin ont été élus pour un premier mandat de trois ans. Nous tenons à remercier nos deux gestionnaires sortants, et non rééligibles, soit MM. Florian Grenier et Luc Bourgault pour leur dévouement. Que le Seigneur vous bénisse pour ce bénévolat paroissial.

Les membres du Conseil de gestion et moi-même vous souhaitons une année 2014 florissante de SANTÉ et de BONHEUR.

Diane Lafontaine

Présidente du Conseil de gestion

Mot de la constellation 0-5 ans

L'infolettre *La Bougeotte* est l'infofamille de la MRC du Granit par excellence. Conçue pour les parents, cette parution contient une foule de renseignements autant pour vous informer sur les activités et les ressources présentes dans la MRC, que pour vous divertir et accompagner les parents dans leur rôle. Visitez le site www.laconstellation05ans.com pour consulter, entre autres, les parutions antérieures de *La Bougeotte*. Vous pouvez également composer le 819-583-2351, poste 4255 pour de plus amples informations.



Valérie Couture
Coordonnatrice

Vie communautaire (suite)

Offre d'Hydro-Québec

Obtenez un frigo neuf et réduisez votre consommation d'énergie.

Hydro-Québec offre aux ménages à faibles revenus la possibilité d'obtenir un nouveau frigo pour un prix variant entre 75 \$ et 120 \$, selon le modèle choisi, et ce, en échange de leur vieux frigo. Les personnes intéressées peuvent communiquer au 1 877 222-0809 ou s'informer auprès du bureau municipal ou consulter le site Web d'Hydro-Québec à l'adresse suivante :

<http://www.hydroquebec.com/residentiel/economiser-l-energie/appareils-domestiques/frigos-pour-menages/>

L'heure du conte

C'est avec grand plaisir que j'invite les enfants âgés de 3 à 12 ans à assister à *L'Heure du Conte*, **de 10 h à 12 h, le dernier dimanche de chaque mois**, dans un local de l'édifice municipal. L'activité aura lieu ainsi jusqu'à la fin du mois de juin 2014 pour ensuite reprendre en septembre. Déjà, deux rencontres se sont déroulées avec succès : le 26 janvier (15 enfants) et le 23 février (10 enfants).

L'Heure du Conte a pour but, entre autres, de développer le goût de la lecture chez l'enfant, d'améliorer sa motricité fine, de stimuler sa créativité et d'accroître sa mémoire et sa concentration.

L'activité se divise en deux volets : la lecture d'une histoire et la réalisation d'un bricolage qui lui est associé. La trousse d'animation est prêtée par le Réseau BIBLIO de l'Estrie, en collaboration avec la Bibliothèque de Piopolis.

L'Heure du Conte sera annoncée chaque mois sur le feuillet des activités mensuelles distribué aux familles de Piopolis.

Je suis toujours très heureuse de rencontrer les enfants lors de ces rendez-vous mensuels et je mets tout en œuvre pour leur préparer des activités variées, stimulantes et plaisantes.

Marie-Claude Dussault,
une enseignante retraitée bénévole.

Vie culturelle

Société du patrimoine de Piopolis

Les gens qui ont visité la Halte des Zouaves l'an passé ont été agréablement surpris de découvrir les richesses patrimoniales de Piopolis. Cette année nous voulons améliorer et augmenter notre documentation.

Pour ce faire, nous avons besoin de VOUS. Nous acceptons tous les sujets susceptibles d'intéresser notre population et nos



visiteurs. Les photos de famille ont pris une place importante, mais nous voulons développer d'autres secteurs tels que l'agriculture, les loisirs, la pêche, la chasse, etc.

Notre fonctionnement est simple, vous nous laissez vos documents, nous en faisons une copie et nous vous remettons vos originaux.

N'hésitez pas, aidez-nous à faire de notre Halte un lieu de rencontres et de découvertes.

Pierre Hallé,
pour la société du patrimoine.



Vie culturelle (suite)

Comité culturel de Piopolis



FESTIVAL SAINT-ZÉNON- DE-PIOPOLIS

Programmation de la saison 2014 du Festival Saint-Zénon-de-Piopolis

Alain Lefèvre Le samedi 31 mai 20 h	Orchestre du Septième Art Le samedi 16 août 20 h
Raz-de Marée avec Éric Favreau Le samedi 28 juin 20 h	Kerson Leong (violin) et Mauro Bertoli (piano) Le samedi 6 septembre 20 h
Orchestre I Musici Le samedi 19 juillet 20 h	Chœur de Chambre de Québec (concert de Noël) Le samedi 6 décembre 20 h

Développement local

La Traversée internationale du lac Mégantic

Le samedi 9 août 2014 se déroulera, pour la 8^e année consécutive, la *Traversée internationale du lac Mégantic*, dont le départ aura lieu sur la berge du camping de Piopolis.

Le vendredi 8 août, une soirée autour d'un feu de camp sera organisée. À cette occasion, il y aura la présentation d'un spectacle acoustique sous le chapiteau du camping.

Nous vous tiendrons au courant des détails au cours du printemps.

Donc, n'oubliez pas d'inscrire cette activité à votre agenda.

Peter Manning



SolMag Piopolis

La coopérative de solidarité **SolMag Piopolis** a tenu son assemblée générale annuelle le 14 mars 2014. Une nouvelle administratrice a été élue.

Voici la composition de l'exécutif :

Président : Marc Beaulé
Vice-présidente : Diane Lafontaine
Trésorier : André Mercier
Secrétaire : Huguette Caza
Administrateur : Fernand Roy

L'exécutif est à préparer un projet dont vous entendrez parler prochainement.

Rappelons que SolMag a comme objectif premier de maintenir les services de proximité à Piopolis. Si vous souhaitez adhérer à cette coopérative, contactez l'un des membres de l'exécutif.

Marc Beaulé, président

Prochaine parution : 1^{er} juin 2014

La prochaine parution sera le 1^{er} juin 2014.
Remettre vos textes avant le 15 mai 2014 :
petermanning1954@gmail.com tel. 819 583-3255
ou adressez-vous au bureau municipal.

L'équipe du journal :

Peter Manning, gestion des textes
Diane Lafontaine, collaboratrice
Brenda Grenier, impression et expédition du journal
Huguette Caza, mise en page et photos
Johanne Riopelle, trésorerie
Sarah Carrier, collaboratrice
Suzanne Ménard, réviseure
Marc Beaulé, coordonnateur

Merci à M. Denis Poirier qui a assuré l'infographie pour les quatre parutions précédentes.

Suivez-nous sur Facebook :
<https://www.facebook.com/Lesechosdepiopolis>

Pour communiquer avec nous, transmettre une information ou passer une annonce : petermanning1954@gmail.com ou adressez-vous au bureau municipal.

Pour la version numérique : www.piopolis.ca sous : affaires municipales